

## SOMMAIRE

PAGE 2

- GIP : ce que nous savons
- Le 23 juin 2011
- Communiqué de presse intersyndical

PAGE 3

- Élections au CA
- Élections professionnelles

PAGE 4

- Permanences
- Contacts
- Se syndiquer
- Bulletin d'adhésion

snes  
fsu



**Pour le service public  
Dire NON  
à la casse des GRETA**

snes  
fsu

Syndicat National  
des Enseignements  
de Second degré

Pour nous contacter

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

# FCA

## FORMATION CONTINUE DES ADULTES

# GIP : un an pour peser

La loi Warsman promulguée le 18 mai 2011 impose le remplacement des GRETA par la structure juridique des GIP dans les deux ans. Le 18 mai 2013 ils devront être mis en place.

C'est donc l'année 2011/2012 qui sera cruciale pour peser sur le type d'établissement qui sera créé. Le climat actuel et le flou qui entourent cette réforme sont angoissants pour les personnels.

Il sera indispensable d'intervenir pour qu'ils ne soient pas les grands perdants de l'opération, qu'ils soient administratifs, coordonnateurs, enseignants ou CFC, et qu'ils soient contractuels ou titulaires. Pour tous, les menaces d'aggravation de leur précarité, de leurs conditions de travail et de restructurations sont réelles, d'autant plus que selon les textes, dans les GIP, aucune représentation des personnels ou des organisations syndicales n'est prévue.

Des audits suivis d'assises académiques devraient redéfinir la cartographie des actuels GRETA. Soyons présents pour porter la parole des personnels. Nous devons absolument intervenir face à une réforme qui présente la transformation en GIP comme allant de soi.

Les CA des établissements adhérant au GIP devront voter pour autoriser cette adhésion ou non. Ce vote revient à accepter que l'établissement (EPL) se dessaisisse de tout regard sur la Formation Continue des Adultes puisque le GIP est juridiquement autonome. Nous devons informer tous les représentants élus dans les CA des enjeux et des dangers, à la fois pour les personnels, pour les stagiaires et les publics les plus en difficulté, et plus largement pour le service public de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Le 23 juin une intersyndicale, avec la CGT, la CFDT, SUD et la FSU, représentant l'AFPA, les GRETA, les CIO et Pôle emploi, a manifesté pour la défense des services publics, de la formation, de l'orientation et de l'emploi.

Cette mobilisation unitaire doit se poursuivre et s'amplifier pour défendre les GRETA. Cela passe aussi par le vote aux élections professionnelles qui vont avoir lieu en octobre.

Votons pour les listes SNES ou FSU, destinées à être porteuses de nos revendications.

*René Delalande*

**U.**  
F.S.U.

**Le service public,  
on l'aime, on le défend**



# Ce que les CACFC nous en disent

Il y aurait un président et un directeur du GIP distincts.

Le président serait un chef d'établissement, ce qui ne serait pas une obligation pour le directeur.

L'agent comptable serait un agent comptable d'un EPLE qui ferait en adjonction de service la comptabilité du GIP. Les GRETA auront deux ans pour se mettre en conformité avec la loi Warsman promulguée le 18 mai 2011.

• **Entre septembre 2011 et juin 2012** tous les GRETA seront audités sur les aspects financiers, l'organisation des ressources humaines, l'état du marché.

• **Juin 2012** : assises académiques pour définir une cartographie des GIP à partir des audits.

• **Novembre 2012 à mai 2013** : mise en place des GIP.

## Les bruits de couloir

- Une circulaire signée en juin 2011 par Luc Chatel fixerait pour les recteurs les modalités de passage en GIP des GRETA.
- Les personnels non titulaires auraient des contrats de droit public.
- Le GIP intégrerait tous les CDI et sa durée serait indéterminée dans la convention constitutive...
- Les titulaires pourraient être détachés ou mis à disposition par le rectorat.
- Les salaires des CFC seraient toujours pris en charge par l'État via les budgets des rectorats.



## FORMATION PROFESSIONNELLE, ORIENTATION, EMPLOI : 23 JUN 2011

# Une mobilisation qui appelle des suites



Pour la première fois l'ensemble des services publics de la formation, l'orientation et l'emploi se sont mobilisés unanimement pour dénoncer le démantèlement de ces services publics. Les personnels de l'AFPA, des GRETA, des CIO, et de Pôle emploi ont manifesté à l'appel de l'intersyndicale, CGT, CFDT, FSU, Solidaires, de la République à Bastille. Pour la FSU étaient représentés, le SNUEP pour les LP, le SNETAP pour l'enseignement agricole, le SNUTEFI pour Pôle emploi et le SNES pour les CIO et les GRETA. L'ensemble des organisations se retrouvera dès la rentrée pour la poursuite de l'action.

Pour suivre l'information une seule adresse :  
[www.snes.edu/-Formation-tout-au-long-de-la-vie-.html](http://www.snes.edu/-Formation-tout-au-long-de-la-vie-.html)

N'hésitez pas à nous faire part des informations  
dont vous disposez à [fca@snes.edu](mailto:fca@snes.edu)

**Usagers, Personnels, Tous ensemble contre le démantèlement des services publics, de l'orientation, de la formation et de l'emploi.**

Communiqué de presse intersyndical en date du mardi 21 juin 2011

Les chiffres réels du chômage ne faussent pas, la précarité explose, les conditions de travail se dégradent, la jeunesse et l'avenir se défilent.

L'État et la formation professionnelle des adultes subissent des agressions de portée sans précédent qui touchent la mise en œuvre d'une politique éducative reposant délibérément à l'élevation du niveau de formation et de qualification de toute la jeunesse pourant indispensable à une vie personnelle, sociale, culturelle et professionnelle épanouie.

Dans le contexte des besoins des usagers en matière de formation, la loi de novembre 2009 annonce la création d'un service public de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie. Or, on assiste au contraire à la destruction des services existants.

Les organisations syndicales de l'AFPA, du ministère du travail, des GRETA de l'éducation nationale, des CIO de l'éducation nationale, de Pôle emploi, du CFDT, réunies le 17 juin 2011 constatent que :

- les références qui touchent leurs services sont dans le sens de démantèlement du service public et de ses organisations associées en les mettant en concurrence. Elles favorisent l'externalisation et la soustraction aux lois du marché dans le champ de la formation et de l'orientation et de l'emploi
- la spécificité des besoins des publics n'est prise en compte ni dans la formation professionnelle - on l'on veut mixer dans les mêmes classes des élèves sans statut scolaire, des salariés et des apprentis -, ni dans l'orientation où l'on veut confondre l'aide à l'élaboration des projets des jeunes avec celle des adultes
- la professionnalisation et la qualification des personnels ainsi que leur champ de compétence sont mis dans le feu de suppressions des emplois au détriment du service rendu aux personnes
- les conditions d'exercice se dégradent dans tous les services, la précarité se développe, la charge de travail augmente et le sens du travail de chacun se perd.

Les organisations syndicales CFT-APPA, CFT-Enseignants, FERC-CGT, CFT Éduc'Action, SNES-FSU, SUD Pôle Emploi, SNUEP-FSU, SUD Éducation, Solidaires SUD apprentis, SNEPFA, CFDT-APPA, SGEN CFDT appellent l'ensemble des personnels et des usagers à se retrouver le 23 juin à 10h00 Place de la République pour une action nationale intersyndicale contre la casse des services publics de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Une conférence de presse se tiendra à 19h à la Bourse du travail 1 rue du Château d'eau suite d'une manifestation de République à Bastille.

# Élection au conseil d'administration

L'établissement support du GRETA est l'établissement au budget duquel est annexé le service à comptabilité distincte sans personnalité juridique du GRETA. En conséquence, le chef d'établissement et l'agent comptable de cet établissement sont respectivement ordonnateur et agent comptable du GRETA. L'établissement support est le siège social du groupement et le support administratif des personnels permanents (enseignants et administratifs) rémunérés sur les ressources propres du GRETA.

Le CA de l'établissement support approuve le programme annuel d'activité du GRETA ainsi que le budget du GRETA dont dépend l'emploi des personnels. C'est le chef de l'établissement support (l'ordonnateur) qui signe l'ensemble des conventions de formations passées par le GRETA.

Le CA de l'établissement support du GRETA est l'ultime instance puisque toutes les décisions prises en CIE doivent être entérinées par le vote du CA. Cette année sera décisive. Au niveau de l'établissement support, on reproche souvent aux représentants au CA de ne rien comprendre au fonctionnement et aux comptes du GRETA.

Pour le SNES deux pistes sont à développer :

- syndicalement la FSU appelle les sections syndicales à contacter les personnels des GRETA et à leur donner leur place sur les listes des représentants au CA, tant au niveau des listes enseignants que sur les listes des administratifs ;
- la deuxième piste part du constat que la plupart des propositions ou décisions présentées au CA ont été élaborées dans le cadre du CIE, Conseil Inter Établissement. La réflexion faite dans ce cadre est rarement reprise dans le CA, alors qu'on lui demande d'entériner les décisions sans y avoir participé. La FSU demande qu'au minimum un représentant du collège enseignant du CA ait la possibilité de participer au CIE. Lorsque cela se fait, l'implication du CA est beaucoup plus importante et la prise en compte de la formation des adultes dans le projet d'établissement plus explicite.

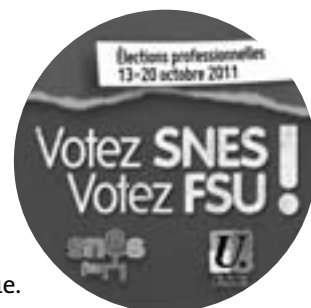
Faisons-en la demande au CA.

L'adhésion au GIP devra passer en conseil d'administration. Nous devons faire pression en annonçant que le SNES ne pourra pas voter cette adhésion en l'état de la réglementation du GIP.

Le CA de l'établissement support est donc un lieu décisif par rapport à l'intervention syndicale en FCA. Les représentants SNES ont tout intérêt à prendre contact avec les personnels de la FCA y compris ceux des autres établissements adhérant au groupement (et notamment leurs représentants au CIE, pouvant être membres élus du CA). Contactons la section SNES et proposons de prendre place sur la liste SNES des représentants du personnel au CA. **Votons pour les listes SNES/FSU lors de ces élections.**

## Élections professionnelles

Les personnels sont appelés à voter pour élire leurs représentants dans les Commissions Paritaires, mais également les représentants des personnels au Comité Technique Ministériel (CTM) et dans les Comités Techniques Académiques (CTA, aussi appelés pour le scrutin d'octobre Comités Techniques de proximité). Les Comités Techniques Départementaux ne seront pas élus, mais désignés sur la base des résultats d'un département au Comité Technique Académique.



**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**  
du 13 au 20 octobre 2011  
LES PERSONNELS ÉLISENT LEURS REPRÉSENTANTS

**CAP** (Commission Administrative Paritaire - CAPN) ET **CT** (Comité Technique - CTM)

**CCP** (Commission Consultative Paritaire - CCPN)

Gestion des carrières individuelles (mutations, promotions...) | RÔLES | Organisation de l'Éducation nationale et statuts des personnels

national (CAPN) / académique (CCPN) | VOTES | ministériel (CTM) / académique (CTA)

**VOTEZ SNES ET FSU**

**NOUVEAUTÉ : VOTE ÉLECTRONIQUE**

POUR NOS MÉTIERS, NOTRE TRAVAIL ET L'AVENIR DU SYSTÈME ÉDUCATIF  
**(Ré)Agissez !** Votez SNES ! Votez FSU !

### COMITÉS TECHNIQUES, COMMISSIONS PARITAIRES, COMMISSIONS CONSULTATIVES

## Qui fait quoi ?

- ▮ Les **Commissions Administratives Paritaires** sont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle de la carrière et de l'affectation des personnels. Elles existent pour la plupart des corps au niveau national (CAPN) et au niveau académique (CAPA). Le SNES est aujourd'hui majoritaire dans toutes les Commissions Paritaires du second degré.
- ▮ Les **Commissions Consultatives Paritaires (CCP)** sont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle et collective des agents non titulaires (contractuels, assistants d'éducation) et existent au niveau académique.
- ▮ Les **Comités Techniques** sont chargés de donner un avis sur les projets de texte, sur la gestion collective des moyens alloués aux académies, aux départements et aux établissements.

Les personnels de la FCA ont souvent l'impression d'être les oubliés lors de la gestion des personnels. Il est essentiel qu'ils expriment en votant massivement leur volonté d'être traités sur un plan d'égalité avec l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

Il s'agit d'un vote électronique par internet. La procédure de vote risque d'être dissuasive pour les collègues. Encourageons-les à voter, et à choisir les listes SNES et FSU.

## Un groupe à votre service

### Permanences et contacts

Pour toutes les questions  
concernant la FCA,  
les GRETA, les personnels :  
nous contacter

Tél. : 01 40 63 29 26

Courriel : fca@snes.edu

### Permanences

Mardi, mercredi, jeudi,  
vendredi matin

### Contacts

#### Responsable :

René Delalande

rene.delalande@snes.edu

Philippe Gaudry,

Gilbert Carbonnier : Lille

Pierre Placidet :

Orléans-Tours

Leila Kadid : Versailles

## Se syndiquer

Le rôle du SNES et de ses représentants est essentiel. Il assure la défense des personnels qui sont de plus en plus confrontés à la fermeture de formations, au regroupement des GRETA avec leur lot de restructurations, à la précarisation et au licenciement.

Il intervient à tous les niveaux :

- au niveau de l'établissement support et du GRETA, la section de l'établissement (S1) joue un rôle essentiel. Il est indispensable que le S1 et les personnels prennent contact. Le S1 peut intervenir en CA mais il serait intéressant qu'un représentant de la FCA puisse être sur la liste. Prenez contact avec la section SNES de votre établissement ;
- au rectorat et auprès de la Délégation Académique à la Formation Continue (DAFCO), en intervenant avec l'aide du responsable de la section académique du SNES chargé de la FCA ;
- auprès des Régions en charge de la formation professionnelle continue par l'intermédiaire des représentants FSU au CAEN (Conseil Académique Éducation Nationale), CESR (Conseil Économique et Social Régional), CCREFP (Commission de Coordination Régionale Emploi Formation Professionnelle), mais aussi auprès des représentants régionaux siégeant dans le CA de l'établissement ;
- au niveau national en n'hésitant pas à contacter et informer le secteur FCA du S4 pour tous les problèmes ou renseignements concernant la FCA et le GRETA à fca@snes.edu.

C'est tout le service public de formation des adultes qui est menacé. Nous devons en organiser la défense avec la FSU, les personnels de l'AFPA et ceux de l'ensemble des services publics de formation ; la journée du 23 juin 2011 est une première étape.

Nous avons besoin de l'engagement des personnels de la FCA par leur adhésion au SNES.

Le SNES est au service des syndiqués dans tous les aspects de leur vie professionnelle, respect des droits, avancement, salaires, congés... Toutes ces questions sont traitées dans les différentes instances paritaires, nationales, académiques. Alors pour vous défendre, pour défendre la FCA, syndiquez-vous... adhérez au SNES ou à un syndicat de la FSU.

Le SNES syndique les personnels enseignants du second degré et les CFC.

La FSU c'est aussi le SNUEP pour les PLP, le SNASUB pour les administratifs. Les syndicats FSU travaillent ensemble pour la défense de la FCA et des GRETA.



## ADHÉREZ AU SNES

à remettre au représentant du SNES de votre établissement (ou à la section académique du SNES, voir [www.snes.edu](http://www.snes.edu))

Date de naissance \_\_\_\_\_ Sexe :  masculin  féminin

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

Résidence, bâtiment, escalier \_\_\_\_\_ N° et voie \_\_\_\_\_

Lieu-dit - Boîte postale \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Établissement d'affectation : code \_\_\_\_\_ Catégorie \_\_\_\_\_ Discipline \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'établissement \_\_\_\_\_